

Prix de l'abonnement

Prix trimestre... Pour La Haye... La Province... PRIX DES INSERTIONS... Les premières 5 lignes fl. 1.50...

JOURNAL DE LA HAYE.

Bureau de la Rédaction à La Haye... BUREAU POUR L'ABONNEMENT... Chez M. van Weelden...

La Haye, 9 Mars.

Revue Politique.

Chaque jour semble mener une difficulté nouvelle dans la solution des questions qui agitent la péninsule italienne.

Pendant qu'il paraît presque plus douteux que la France, l'Autriche, l'Espagne et le royaume de Naples, cédant à l'appel du pape, doivent intervenir ensemble pour rétablir le souverain pontife sur son trône, la nouvelle est donnée par tous les journaux italiens que les Autrichiens se sont déjà mis en marche pour envahir seuls le territoire toscan; que le gouvernement provisoire de Florence a demandé contre eux l'appui du gouvernement piémontais; que celui-ci a immédiatement transmis l'ordre au général Marmora de marcher sur Florence...

Tout fait croire que l'on prépare une démonstration sérieuse contre Venise. Venise, de son côté, témoigne l'intention de la prévenir en commençant elle-même le combat.

D'un autre côté, l'Epoca prétend savoir que le ministre anglais, M. Temple, a protesté contre toute intervention napolitaine dans les Etats-romains.

On comprend, que nous ne garantissons nullement toutes ces nouvelles. Nous constatons seulement l'unanimité des journaux italiens à annoncer la marche des Autrichiens vers le territoire toscan et l'entrée des Piémontais sur ce territoire, pour le défendre contre l'attaque de l'ennemi commun.

M. Drouin de l'Huys, ministre des affaires étrangères de France, doit avoir donné avant-hier au comité de l'assemblée, qui l'avait appelé dans son sein, des explications rassurantes sur la conduite de la France, au milieu des écueils contre lesquels viendrait se briser la paix du monde, si le gouvernement français ne continuait pas à déployer la plus excessive modération.

M. Drouin de l'Huys données en séance publique, en réponse aux interpellations qu'a dû lui adresser le 8 M. Buignier. Dans la séance du 7 l'assemblée nationale, sans doute pour éviter les discussions du régime...

Nous avons des nouvelles du Portugal du 1<sup>er</sup> mars. Les cortès, après avoir débattu pendant toute une semaine la question électorale, ont fini par rejeter à une majorité de 59 voix contre 20, le projet de loi tendant à introduire les élections directes.

Le pyroscaphe portugais, le Mindello, est de retour à Lisbonne de son voyage à Gaëta. Le comte de Penafiel est porteur d'une lettre autographe du pape à la reine Dona Maria.

Le duc de Saldanha va, dit-on, présenter un projet de loi tendant à admettre dans l'armée portugaise les officiers royalistes amnistiés en 1834 à Egora Monte. La commission pour les affaires du Portugal propose de porter l'armée à 24,000 hommes.

Les nouvelles de Vienne sont du 5 mars. Le feld-maréchal Windischgrätz, après avoir délivré les environs de Pesth des hordes révolutionnaires, porte maintenant la masse de ses opérations sur Debreczin.

La diète de Kremsier passe un temps précieux en interpellations. Tous les comptes-rendus de ses séances en sont remplis. Avant-hier nous avons fait connaître celles du député Löhner sur la Transylvanie, aujourd'hui différentes nouvelles interpellations ont été adressées au ministre.

et à lever la barrière qui existe aujourd'hui entre l'Autriche et la Hongrie; et une infinité d'autres interpellations sur la Hongrie qui toutes sont contenues dans la première.

La question austro-allemande est plus embrouillée que jamais; les modifications à la constitution, et les notes diplomatiques des gouvernements se succèdent avec rapidité et changent presque chaque jour la face de la question.

Nous avons rapporté le démenti que donnait la Gazette des Postes de Francfort à la nouvelle publiée par la Gazette de Cologne sur la foi de son correspondant de Berlin, que le gouvernement russe avait fait remettre aux puissances européennes une note relative au maintien des traités de 1815.

Le Roi, par arrêté du 6 de ce mois, a fait les nominations suivantes au département des colonies:

M. de Meyier a été nommé référendaire, chargé du contrôle des expéditions et des remises des Indes;

M. Diepenheim, commis à ce département, a été nommé commissaire, et le commis-adjoint Gimberg van der Hoeven, commis.

Suivant une communication du consul néerlandais à Tripoli, Sidi Mustafa-Ben-Ibrahim, est agent-consulaire néerlandais à l'île de Zerbi ou Gerba, sur la côte de Barbarie.

Par différents arrêtés royaux ont été accordés les brevets d'invention suivants:

A. M. S. Sarphati d'Amsterdam, un brevet d'invention pour la durée de quinze ans pour des améliorations apportées à la manière en usage pour rassembler et préparer diverses matières pouvant servir d'engrais.

Un brevet daté du 19 janvier 1849, pour la durée de dix ans, à M. S. Taylor de Londres, ayant élu domicile chez M. Kemper à Delft, pour l'importation d'une arme à feu d'un nouveau système avec les cartouches y appartenant.

Un brevet d'importation, daté du 4 février 1849, pour la durée de cinq ans, à M. A. V. Newton de Londres, domicilié également à Delft, pour la préparation d'une poudre comme combustible, et également propre en partie à servir d'engrais.

A. M. A. Binger d'Amsterdam, un brevet, daté du 5 février 1849, pour l'invention d'une méthode particulière pour préparer les planches glyphographiques.

La cour provinciale de la Hollande-Méridionale vient de rendre un arrêt très important pour les habitants des forteresses et de leur rayon. Elle a décidé que la loi du 16 novembre 1814, qui défend de bâtir dans le périmètre de 300 toises (roeden), est inapplicable.

Le législateur, en 1814, s'est imaginé que les forteresses de notre pays étaient partagées en différentes classes. Il défendit de bâtir dans le rayon de 300 toises des forteresses de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe.

Cette loi fut observée, exécutée sans contestation pendant nombre d'années. Mais, par arrêt du 28 décembre 1843, il fut jugé par la Haute Cour, qu'il n'existait pas de classification de forteresses, et que par conséquent la loi susdite ne pouvait être appliquée.

Le gouvernement crut devoir combler cette lacune, et un arrêté royal du 8 juillet 1844 classa les forteresses.

Mais le but ne fut pas atteint, car la Haute Cour décida par arrêt du 24 décembre 1847, qu'il était permis de bâtir dans le rayon des forteresses, élevées depuis 1814, quoiqu'elles eussent été mises dans la première ou la seconde classe.

Restait la question de savoir si la loi de 1814 ne s'appliquait pas au moins aux forteresses antérieures à cette époque, que l'arrêté royal de 1844 avait désignées comme appartenant à la 1<sup>re</sup> ou la 2<sup>e</sup> classe. Cette question a été encore résolue négativement, d'abord, le 17 février 1848, par la cour provinciale de la Hollande-Septentrionale; ensuite par la cour provinciale de la Hollande-Méridionale, le 24 janvier dernier.

Seconde Chambre des Etats-Généraux.

Séance du 8 mars.

Dans la séance de ce jour, la Chambre a reçu trois projets de loi: le premier est relatif à l'introduction de la Pharmacoepia Belgica dans la pharmacie néerlandaise; le deuxième tend à régler le fonds provenant du prix des domaines vendus en 1848, et le troisième contient les dispositions sur la responsabilité ministérielle.

Les sections ont nommé leurs rapporteurs pour le projet de loi relatif à l'impôt pour couvrir le déficit de 1848 et 1849; ce sont MM. Smit, Duymaer van Twist, van Dam van Isselt, van Hall et van Doorn.

La commission des pétitions a fait son rapport sur différentes adresses envoyées à la Chambre. La Chambre s'est réunie successivement aux conclusions de la commission; une adresse relative à la liberté de l'enseignement a été renvoyée au ministre de l'intérieur sur la proposition de M. Storm.

(CORRESP. PARTICUL. DU JOURNAL DE LA HAYE.) Paris, le 7 mars 1849.

Un seul exemple, entre mille, de l'épouvantable désordre moral qui règne au milieu de la société en France, et qui prépare, si l'on n'y met promptement un terme, une nouvelle catastrophe matérielle dont personne ne saurait calculer la durée ni mesurer l'étendue.

Le Peuple, journal rédigé par Proudhon, vient de publier un article dédié, notez-le, à l'armée, dans lequel l'exces de la dévotion le dispute au cynisme du blasphème. Cet abominable article est un hurrah du socialisme poussé contre le clergé, contre le juge, aussi bien que contre le savant.

Ainsi, voilà Proudhon, qui a écrit: Dieu, c'est le mal, qui se charge de venger la mort de Jésus-Christ. Et sur qui? Sur celui que les catholiques de l'univers entier considèrent comme le successeur de Saint-Pierre, à qui Jésus-Christ a dit: Allez et enseignez, et je serai avec vous jusqu'à la fin des siècles.

Et voilà les écrits que l'on distribue journellement par milliers d'exemplaires et presque pour rien, au bas-peuple de Paris, et le misérable qui en est l'auteur, après avoir déposé la plume qui trace de pareilles infamies, s'en va, au même instant, prendre place tranquillement au milieu de l'Assemblée dite nationale, chargée de donner à la France de nouvelles lois destinées à organiser la société et à la rasseoir sur ses véritables bases!

Mais ce déplorable état de choses même, cette impuissance du pouvoir à mettre un terme à la propagation des funestes et exécrables doctrines d'un Proudhon, d'un Ledru-Rollin et consors, n'accuse-t-il pas l'existence d'un désordre dans les idées qui doit inspirer de l'effroi en songeant à l'avenir de la France?

Et qu'importe, en présence de ces symptômes effrayants de dissolution universelle dont je ne vous signale qu'un seul aujourd'hui, que les fonds publics montent à la bourse, ou que les marchandes de modes vendent de nouveau quelques colifichets, grâce aux bals de la présidence!

Si l'assemblée législative que vont donner à la France les élections prochaines, n'est pas composée de manière à permettre au gouvernement de restaurer la société française sur des bases toutes nouvelles, en conciliant une liberté véritable en harmonie avec la nature de l'homme qui vit au milieu de ses semblables, avec le règne de la religion et par conséquent de la justice, du droit et de la morale, il faudra reconnaître un gémissement que l'heure fatale qui marque le mouvement de décadence pour les nations, a sonné pour la France, et alors se réalisera pour ce beau pays, qui aurait pu remplir une page si brillante dans l'histoire du monde, la prophétie de Jérémie:

Ecoute, terre! voici, je m'en vais venir dans un mal sur ce peuple, savoir le fruit de leurs pensées, sur ce qui ils n'ont point été attentifs, à mes paroles et qu'ils ont regardé ma loi.

Le Times publie une correspondance de Paris, à laquelle nous empruntons les faits intéressants que voici:

Je tiens d'une source respectable que M. Majocchi, officier d'ordonnance du président de la république et colonel de la garde nationale de la Corse, vient de partir pour Vienne chargé d'une mission spéciale auprès du gouvernement autrichien.

Des personnes d'ordinaire bien renseignées assurent que le gouvernement français a notifié à l'envoyé piémontais à Paris qu'il désirait que Gioberti fût maintenu à la tête des affaires, et qu'à cette condition la France chercherait

à prévenir l'intervention des Autrichiens. En cas de refus, elle laissera aux Autrichiens entière liberté d'agir comme bon lui semblera.

Il est encore parvenu à ma connaissance que le gouvernement français a reçu communication d'un fait curieux touchant le rappel des troupes piémontaises qui s'étaient avancées dans les états toscans sous les ordres du général Marmora. Il paraît que les soldats du général avaient envoyé des émissaires au gouvernement républicain de Florence pour lui annoncer qu'ils n'étaient pas disposés à agir contre lui, mais qu'ils se proposaient au contraire de protéger ce gouvernement contre les Autrichiens dans le cas où ceux-ci envahiraient le territoire toscan. Informé de ce fait, le général Marmora a immédiatement ordonné à ses troupes de rebrousser chemin et de rentrer dans leurs garnisons respectives.

**Le correspondant du Times ajoute encore ce qui suit :**

Il est certain que les récents événements dans diverses parties de la péninsule ont compliqué d'une manière fâcheuse la question italienne et qu'ils ont beaucoup embarrassé la position du cabinet français. J'apprends cependant de bonne source que, quoi qu'il puisse arriver, le président de la république est déterminé à veiller au maintien de la paix et avant tout à aller de pair avec l'Angleterre dans tout ce qui regarde les grandes questions de politique européenne.

Je me suis hâté de constater ce fait pour réfuter le bruit qu'il existe dans le cabinet français une divergence d'opinion sur la question italienne en général et sur celle de la Toscane en particulier. On a même soutenu que trois membres de ce cabinet étaient décidément en faveur d'une intervention dans cette nouvelle république. Je suis cependant fondé à croire que, quelle que puisse être l'opinion individuelle de quelques membres de ce cabinet, ils ne se sépareront pas de celle de leurs collègues et du président de la république.

Ceux qui vivent dans l'intimité de Louis-Napoléon lui trouvent une grande aptitude pour le maniement des affaires, beaucoup de discernement et de tact, ainsi qu'une extrême facilité de se décider promptement sur toutes les questions qui lui sont soumises, et ses décisions sont presque toujours les meilleures qu'on puisse prendre. A ces précieuses qualités, il joint une grande activité, et jamais il n'ajourne l'expédition d'une affaire, même de celles de peu d'importance.

**Le même correspondant revient sur le complot du 29 janvier, dont il révèle plusieurs détails curieux qu'il dit avoir puisés dans des documents officiels non publiés. Les voici :**

Si les chefs de la république rouge avaient réussi à renverser le gouvernement, ils auraient aussitôt formé un triumvirat dont chaque membre aurait représenté les opinions des trois grands partis démocratiques existant en France. Le triumvirat se serait revêtu d'un pouvoir illimité, mais partagé de manière à ce qu'aucun des trois membres ne pût intervenir dans le pouvoir de son collègue. Raspail était destiné à représenter le socialisme, Ledra-Rollin la démocratie et Blanqui la révolution de 1793. Dans ce document, M. Proudhon est signalé comme la personne la plus propre à présider les conseils de ce nouveau gouvernement et à occuper en même temps le portefeuille de ministre de la justice et du culte. Dans ce ministère auraient encore dû siéger Considérant, ainsi que le montagnard Deville, à qui on aurait confié provisoirement le commandement militaire de Paris. La liberté de la presse aurait été suspendue pour la durée de trois ans; les fonds de la banque de France auraient été confisqués; tous les impôts pesant sur les classes ouvrières abolis, et les riches imposés d'après leur fortune; l'armée et la garde nationale auraient été licenciées et remplacées par 1200 bataillons, de 1000 hommes chacun, à former de volontaires du peuple; finalement on aurait révoqué le décret du gouvernement provisoire, lequel abolit la peine de mort pour délits politiques, et établi la guillotine en permanence.

Le correspondant du Times termine par dire qu'il ignore si les personnes dont les noms figurent dans ce document étaient informées du rôle qu'on voulait leur faire jouer dans cet abominable complot, qui, pour le bonheur de la France, a été si habilement déjoué par l'énergie et la vigilance du gouvernement provisoire.

**Nouvelles d'Italie.**

La plupart des journaux italiens annoncent la marche des troupes autrichiennes sur la Toscane, et ajoutent que les Piémontais se joignent aux Toscans pour empêcher l'invasion. Voici quelques extraits de ces journaux :

**On lit dans l'Alba :**  
" Nous apprenons que le gouvernement a reçu la nouvelle qu'une division de soldats autrichiens de 5,000 hommes, venant de Modène, est arrivée à la frontière de Toscane, précisément à Castel Nuovo de Monti, occupant tous les pays limitrophes. On croit qu'ils ont l'intention d'attaquer Fivizzano. Notre gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour repousser cette invasion."

" Montanelli part pour Massa, en qualité de commissaire extraordinaire du gouvernement provisoire, pour concourir à la défense de notre territoire. Un décret dudit gouvernement provisoire, considérant que la patrie est en danger, déclare toute la garde nationale de Toscane mobilisée depuis 18 jusqu'à 30 ans; il a, en même temps, nommé une commission chargée de procéder à cette mobilisation."

**On lit dans le Pensiero italiano :**  
GÈNES, 2 mars. — " On annonce que nos troupes sont entrées dans la Toscane, d'accord avec le gouvernement provisoire de ce pays."

SPERZA, 1er mars. — " Les Autrichiens ne sont qu'à huit mille d'ici. Hier on a fait partir de Sarzana des troupes et de l'artillerie, mais il y a eu ensuite contre-ordre et les troupes sont revenues. Le fait est qu'il n'y a dans le duché de Modène que 4 à 5,000 Autrichiens et qu'ils font des excursions par suite de la peur qu'ils ont."

**On lit dans la Concordia, sous la rubrique de Gènes, 2 mars :**  
" La nouvelle de l'intervention autrichienne en Toscane se confirme. Nous avons appris que l'on avait reçu la nouvelle qu'un corps ennemi composé de 6,000 hommes est en marche pour la Toscane. Guerrazzi demande à notre gouvernement une intervention pour la défense du pays."

**On lit dans le même journal, sous la rubrique de Sazona :**  
" Hier, le Marmora est entré sur le territoire toscan avec un escadron de cavalerie et quelques pièces d'artillerie. Les Toscans se sont réunis aux nôtres."

**On lit dans une lettre de Carrara du 1er mars :**  
" Un corps de 4,000 hommes, commandé par le duc de Modène, marche sur Massa-Carrara. On bat la campagne et tous les citoyens courent aux armes. Le général piémontais La Marmora s'entend avec les Carrarais pour repousser les Autrichiens."

**Le gouvernement provisoire de Toscane a publié la pièce suivante :**  
" Voulant montrer combien il a à cœur l'union désirée de la Toscane et de la république romaine, le gouvernement provisoire considère comme un devoir de faire connaître sur quelles bases il a engagé des négociations à ce sujet avec le gouvernement romain :

- 1. Union des deux territoires en faisant disparaître toute ligne de douane qui divise les deux États;
- 2. Uniformité des tarifs dans tout le territoire toscan-romain, l'importation, l'exportation et le transit des marchandises;
- 3. Uniformité du système postal; libre parcours réciproque des lettres des deux pays sans affranchissement obligatoire; réduction de la taxe postale; établissement de lignes télégraphiques vers tous les points principaux des frontières;

- 4. Réciprocité absolue pour le cours des monnaies existantes dans le commerce, et établissements d'une monnaie uniforme;
  - 5. Même réciprocité pour les bons du trésor et le papier monnaie des deux pays;
  - 6. Unité de représentation diplomatique à l'étranger;
  - 7. Etablissement d'une commission centrale militaire de défense à Bologne, dont feront partie des officiers supérieurs nommés par les deux gouvernements et par Venise;
  - 8. Subside à Venise accordé par les deux gouvernements.
- Florence, le 27 février 1849. G. MONTANELLI, Président du gouvernement provisoire."

**— On lit dans la Patrie :**

Le bruit a couru aujourd'hui, d'après une lettre de Turin, que les hostilités avaient commencé entre les Autrichiens et les Piémontais. L'attaque aurait été faite par ces derniers, sous les ordres du général Lamarmora, du côté de Modène, ce qui semblerait contredire les nouvelles que nous apportent la correspondance ordinaire et dont voici le résumé :

D'après les lettres de Sarzona du 1er mars, le général Lamarmora serait entré sur le territoire toscan avec un escadron de cavalerie et quelques pièces d'artillerie. Les soldats de Laugier se sont réunis à lui.

Tout porte à croire que l'on prépare une attaque sérieuse contre Venise, et que cette attaque est imminente.

Venise, de son côté, témoigne l'intention de la prévenir en commençant elle-même le combat. En apprenant les événements de Ferrare, le gouvernement vénitien a déclaré qu'il fallait reprendre les hostilités.

Montanelli est parti de Florence pour Massa, en qualité de commissaire extraordinaire du gouvernement provisoire, afin de se concerter pour la défense commune du territoire.

On a reçu à Florence la nouvelle qu'une division autrichienne de 5,000 hommes, venant de Modène, est arrivée à la frontière de Toscane, à Castel-Nuovo-de-Monti, et occupe tous les pays limitrophes.

Dans la séance du 27, la constituante romaine, après s'être réunie en comité secret, a décrété ce qui suit :

- 1. On mettra en réquisition, pour fondre des canons, toutes les cloches qui seraient inutiles;
  - 2. Seront exceptées celles des basiliques, des paroisses, des églises nationales, ou celles qui ont une valeur artistique.
- On a ensuite passé d'urgence à la discussion du projet de la commission des finances, qui a modifié celui du comité exécutif.

**— Dans la séance de la constituante romaine du 25, le député Filopanti a demandé à interpeller le pouvoir exécutif sur ce qu'il comptait faire contre les Autrichiens. Le comité exécutif et les ministres ont demandé à ne s'expliquer qu'en comité secret, et les tribunes ont été aussitôt évacuées. La séance secrète a duré trois heures, puis le public a été admis de nouveau, et le président a annoncé que l'assemblée, après avoir entendu le ministre, avait pris des mesures importantes.**

Le député Carpi a ensuite présenté, au nom de la commission des finances, le rapport sur le projet d'emprunt forcé. La commission a rejeté le projet présenté par le pouvoir exécutif, comme étant d'une application difficile. Elle en a proposé un autre portant qu'il serait fait un emprunt forcé de trois millions 300 mille écus romains. Cette somme sera répartie entre toutes les provinces et payable par les propriétaires, les capitalistes et les industriels. Dans tous les chefs-lieux de province, il sera créé une commission composée de douze habitants notables qui répartiront la contribution entre ceux qui devront y prendre part. Il n'a pas été pris de décision sur ce projet dans cette séance.

Il s'accorde assez mal avec les dispositions que manifeste le gouvernement français pour la république romaine :

" Hier soir le Capitole était illuminé. La bannière du cercle populaire était promenée aux flambeaux à travers les rues de Rome, au milieu des applaudissements du peuple. C'était une démonstration de joie et de fraternité que le peuple romain adressait à la république française le jour anniversaire de sa proclamation, en faisant des vœux pour qu'elle ne s'écarte jamais du noble programme qu'elle a publié à l'époque de sa naissance."

" L'envoyé français prononça du Capitole de chaleureuses et nobles paroles : il lança à l'invasion autrichienne la condamnation de tous les peuples civilisés; il parla en digne républicain français. Nous sommes heureux de pouvoir prendre acte de cette solidarité fraternelle entre les deux républiques qui sont appelées à accomplir dans le monde la grande mission d'émanciper les peuples du joug séculaire des dynasties et des castes."

**— Voici quelques extraits d'une correspondance adressée de Florence, le 25 février, au Journal des Débats :**

" On a promulgué hier deux décrets fort significatifs, dignes des plus mauvais temps de la première république française et des plus mauvais exemples qu'elles ait légués à l'avenir. L'un de ces décrets enjoint à tous les citoyens qui se sont absents de Florence pour se rendre à la campagne, de rentrer en ville dans le délai de trois jours, sous peine d'être condamnés à des amendes qui seront réglées proportionnellement à la fortune supposée de chacun des absents. De là à la liste des émigrés et à la vente de leurs biens comme biens nationaux, il n'y aurait pas grande distance, si la conscience publique, bien qu'elle ne se manifeste pas encore ouvertement, par des actes, n'effrayait un peu d'avance l'audace de nos tyranneaux. L'autre décret institue des conseils de guerre, pour juger ceux qui se rendraient coupables de tentatives réactionnaires. Ces conseils sont tout simplement des tribunaux révolutionnaires qui, sur la foi des délateurs, disposeront à leur gré de la sécurité et de la vie de tous les citoyens soupçonnés de ne pas aimer assez la forme et les actes du gouvernement qu'une minorité hardie vient d'imposer à la Toscane."

" On annonce toujours pour le 5 mars les élections d'une assemblée qui sera appelée à statuer sur la forme de gouvernement auquel la Toscane sera définitivement tenue d'obéir. D'ici là, et quelque court que soit le délai, Dieu sait de quels événements ce pays peut encore devenir le théâtre ! Toutefois, il faut reconnaître qu'au milieu de ces agitations et de ces choses il règne à Florence une assez grande tranquillité. Quelques arrestations arbitraires, on peut dire que les personnes et les propriétés ont été généralement, jusqu'à ce jour, respectées par les agitateurs, effrayés de leur propre triomphe."

" Tout le corps diplomatique, qui sans aucune exception s'était rendu à San-Stefano, est depuis hier de retour à Florence; M. Walewski est arrivé et on annonce le prochain départ de son prédécesseur. M. Benoit-Champy."

**Nouvelles d'Allemagne.**

Nous publions ci-après les points principaux de la deuxième déclaration collective de la Prusse et des états qui se sont ralliés à elle :

- Même le plus petit état enverra un représentant à la chambre des états.
- Toutefois, le paragraphe 17 du chapitre de la diète de l'empire, on demande qu'il soit renoncé au droit d'enquête, attendu que ce serait s'immiscer dans les affaires intérieures des états particuliers; on réclame le veto absolu pour le chef de la confédération.
- La durée de la période financière sera de trois ans au lieu d'un an.
- L'organisation du tribunal de l'empire aura lieu avec le consentement du conseil de l'empire et de telle sorte que ce dernier exercera de l'influence sur la nomination des membres de ce tribunal.
- Les plaintes élevées par des individus touchant la violation de la constitu-

tion dans les états particuliers ne seront pas de la compétence du tribunal de l'empire.

Le conseil de l'empire consentira aux changements qu'on proposera de faire subir à la constitution.

Le plénipotentiaire de Schwarzbourg demande que chaque état envoie un représentant à la chambre des états.

— Voici comment s'est exprimé dans la séance de lundi de l'assemblée nationale M. le président du ministère de l'empire sur la dénonciation de l'armistice de Malmö, de la part du gouvernement danois :

" La convention d'armistice, conclue à Malmö le 26 août 1848 entre l'Allemagne et le Danemarck, a été dénoncée par le gouvernement danois, et cela d'une manière inusitée et non conforme aux rapports établis. En remettant l'acte de dénonciation, le plénipotentiaire danois a déclaré, il est vrai, que le roi de Danemarck se livrait à l'espoir que la résolution qu'il avait prise n'aurait pas le retour des hostilités qui ont eu lieu l'année dernière, et il s'est attaché à représenter la dénonciation de l'armistice comme devant faciliter la conclusion de la paix. Quelque étrange qu'il puisse paraître de faire envisager un acte qui équivaut à une nouvelle déclaration de guerre comme devant servir à faciliter la conclusion de la paix, on doit être encore plus surpris que la dénonciation de l'armistice de Malmö de la part de Danemarck ait lieu précisément à l'époque où ont été ouvertes les négociations de la paix par la médiation de l'Angleterre, et où le premier secrétaire d'état de S. M. la reine d'Angleterre a exprimé le désir du gouvernement de la puissance médiatrice, à savoir que l'envoyé du pouvoir central voulût coopérer à la prolongation de l'armistice, attendu qu'une pareille prolongation était indispensable si l'on voulait obtenir un heureux résultat des négociations. Il n'est pas douteux que le même désir n'ait été exprimé par le gouvernement de Danemarck. L'envoyé du pouvoir central a immédiatement consenti à la proposition relative à la prolongation de l'armistice."

" Aux différentes preuves données pendant la durée de l'armistice par le pouvoir central, à l'effet d'arriver à un arrangement pacifique avec le Danemarck, celui-ci a répondu par la dénonciation de l'armistice au moment où commençaient les négociations de la paix. Il est possible, au reste, que la résolution prise avec trop de précipitation par le Danemarck n'ait pas de conséquence. Mais les négociations de la paix qui avaient déjà commencé, il faut les regarder naturellement comme interrompues jusqu'à ce que le Danemarck ait réparé le mal qu'il a fait par sa précipitation, jusqu'à ce qu'il ait été décidé que les hostilités ne se seront pas reprises jusqu'à un délai à fixer ultérieurement et que le statu quo sera maintenu. C'est à atteindre ce but que sont destinées les négociations actuelles. Le ministère de l'empire doit aviser à ce que l'Allemagne soit préparée pour le cas où les hostilités seraient reprises. Il a déjà commencé à prendre les mesures nécessaires; le pouvoir central compte sur le concours de l'assemblée nationale et des gouvernements particuliers s'il en avait besoin. Sauvegarder l'honneur de l'Allemagne pendant la paix, c'a été notre espoir et le but sincère de nos efforts. Si la démarche faite par le Danemarck, a pour résultat le renouvellement de la guerre dans le Nord de l'Europe, la responsabilité en retombera sur le Danemarck, et l'Europe saura apprécier la modération que l'Allemagne a montrée jusqu'ici. Si le Danemarck s'était flatté de tirer avantage de la désunion apparente entre les états allemands, l'Allemagne attaquée lui montrera qu'elle sait borner les luttes qui proviennent de son développement; elle s'attachera sérieusement à hâter l'achèvement de la constitution et à resserrer les liens qui unissent ses membres entre eux."

— La Gazette de Hanovre publie la réponse suivante, faite par le gouvernement prussien à la note du ministre de Hanovre, M. le comte d'Inn et Knyphausen :

En répondant à la note de M. le comte d'Inn et Knyphausen du 4 de ce mois, relative aux droits fondamentaux du peuple allemand, adoptés par l'assemblée nationale allemande, le soussigné croit pouvoir supposer que les vues

rationales et du pouvoir central provisoire de l'Allemagne, de nature et de portée pendant la durée du provisoire actuel des lois d'une autorité générale, sont suffisamment connues du gouvernement hanovrien par suite des précédentes communications qui lui ont été transmises à ce sujet par le gouvernement du roi. Ces vues, d'après lesquelles le gouvernement du roi s'est réservé le droit d'examiner dans chaque cas partiel jusqu'à quel point il faut donner à de pareilles résolutions force de loi pour les états prussiens, sont les mêmes pour ce qui concerne les droits fondamentaux, attendu qu'il se réserve d'examiner si, et jusqu'à quel point, ils doivent être par des lois indépendantes admis dans la législation du pays, et qu'il réclame à cet effet pour lui la même compétence qui revient naturellement à chaque gouvernement allemand. Il pense en même temps, comme le gouvernement hanovrien, que les droits fondamentaux forment une partie essentielle de la future constitution de l'Allemagne. En tant qu'il en est ainsi, le gouvernement du roi a déjà indiqué dans sa dépêche circulaire du 23 janvier la voie par laquelle on pourra, à son avis, aplanir les différends qui pourraient exister sur l'objet en question. Les observations ci-dessus renferment tout ce que le soussigné a l'honneur de pouvoir communiquer pour le moment à M. le comte d'Inn et Knyphausen, en réponse à la demande exprimée dans la note du 4 décembre relativement à l'intention qu'a son gouvernement de proposer au pouvoir central provisoire d'admettre les droits fondamentaux dans les chapitres de la constitution, sur lesquels les gouvernements particuliers auront à s'entendre avec l'assemblée nationale.

Berlin, le 3 février 1849. BTULOW.

— Le ministre des finances autrichien a ordonné provisoirement la fondation d'une caisse spéciale à Ofen, destinée au remboursement immédiat des billets de banque Hongrois de 1 et de 2 florins (à l'exclusion de ceux d'une plus grande valeur) par des billets de banque autrichiens. Des billets de la banque nationale d'Autriche, pour une valeur de 3 à 4 millions de florins seront mis à la disposition de cette caisse spéciale. Le gouvernement couvrira la banque en bons du trésor portant intérêt à 3 p. c. (Lloyd.)

**Situation de la banque de Prusse au 28 février.**

ACTIF.	
1° Argent monnayé et en barres.	15,989,200 thalers.
2° Billets de caisse et billets de caisse de prêts.	5,213,300 "
3° Portefeuille.	9,280,700 "
4° Avances au lombard.	11,869,200 "
5° Fonds publics et créances diverses.	13,212,700 "
PASSIF.	
6° Billets de banque en circulation.	13,924,700 "
7° Dépôts.	20,081,000 "
8° Emprunt de l'Etat en billets de caisse.	1,100,000 "
9° Propriété des caisses publiques, des instituts et des particuliers.	7,257,300 "

**Nouvelles de Chine.**

Au 1er avril prochain expire le délai accordé aux Chinois pour l'ouverture de la ville murée de Canton aux étrangers. Ce pauvre privilège, renfermé virtuellement dans le traité de Nankin, fut l'objet d'une convention spéciale passée entre sir John Davis et Ki-In, le 6 avril 1847, alors qu'une expédition imposante, organisée à Hongkong dans le plus grand secret, s'empara à l'improviste des forts de la rivière du Tigre, y encloua 900 pièces de canon, et menaça ensuite de bombarder la capitale de la province s'il n'était fait droit aux réclamations du plénipotentiaire britannique.

Peu importait au gouvernement chinois que les Anglais parcourussent à Canton quelques rues de plus ou de moins; il n'y avait, de sa part, aucun sacrifice à faire pour cela.

Mais aux yeux de la population, l'ouverture forcée du sanctuaire d'où les autorités du Céleste Empire rendent leurs oracles, équivalait à une abdication de pouvoir, et froissait, par conséquent, les susceptibilités nationales les plus légitimes.

Placé entre deux dangers également imminents, la destruction de la ville par le canon anglais, et un soulèvement populaire qui aurait gravement compromis l'autorité impériale, Ki-In ne chercha qu'à gagner du temps, et consentit à reconnaître officiellement le droit revendiqué par les Anglais, à condition que l'entrée en jouissance serait différée de deux ans.

Sir John Davis, de son côté, voyant les obstacles insurmontables contre lesquels allaient échouer les meilleures volontés du commissaire impérial, fut bien aise de pouvoir sortir avec les honneurs de la guerre de la situation difficile où il s'était imprudemment placé, sans aucun ordre de son gouvernement, et accepta le délai proposé moyennant quelques autres concessions dont nous avons rendu compte dans le temps.

Les années passent vite; les hommes, individuellement, ceux haut placés surtout passent vite aussi; mais les nations restent avec leurs qualités et leurs défauts. Nous voici à la veille de l'expiration des deux ans: les plénipotentiaires qui ont signé la convention du 6 avril ont disparu de la scène, et la difficulté devant laquelle ces deux diplomates ont reculé, en 1847, est demeurée intacte, sans que personne ait trouvé moyen de l'aplanir.

Les éventualités en présence maintenant sont celles-ci: De la part des Chinois, il n'y a que l'alternative d'ouvrir ou de ne pas ouvrir la ville officielle de Canton aux étrangers. De la part des Anglais, la guerre ou une nouvelle transaction. Quelle est la solution la plus probable?

Si, au 13 avril, les Cantonais se trouvaient dans une de ces intermittences révolutionnaires et presque périodiques, où un peuple, semblable à un volcan éteint, n'est pas susceptible d'éruption, le gouvernement chinois, appuyé d'une escadre anglaise dans les eaux du Tigre, pourrait fort bien exécuter ses promesses, et une fois que les marchands de la ville murée auraient chèrement vendu aux Barbares de l'Occident quelques douzaines d'éventails et de chinoiseries, leurs préjugés tomberaient d'eux-mêmes.

Si, au contraire, la population redevient menaçante et que les mandarins n'osent pas braver son courroux, les Anglais recommenceront-ils la guerre contre la Chine? C'est là une question dont il est difficile de prévoir l'issue. Toutefois, les correspondances qui arrivent de la Chine disent qu'un régiment supplémentaire et plusieurs navires et steamers de guerre sont attendus à Hongkong. L'escadre, dit-on, ne comptera pas moins de vingt voiles, dont trois vaisseaux de 74, un bateau à vapeur de 2,000 tonneaux, l'*Inflexible*, quatre grandes frégates, etc.

Dans une adresse soumise récemment au vicomte Palmerston, la chambre de commerce de Manchester ne suggère rien moins que d'imposer au gouvernement chinois:

1. L'ouverture de la ville de Sou-Tcheou dans l'intérieur du Kiang-Nau au commerce anglais, qui aurait là un consul, des factoreries, et tout ce qui s'en suit. Cette ville exporte les plus belles soies de l'empire. Sa proximité de Chang-Hai lui donne, au point de vue maritime, une importance égale à la ville de Canton.

2. Le privilège, pour les Anglais, de porter eux-mêmes leurs marchandises dans l'intérieur de la Chine, de les vendre jusqu'à une distance suffisante pour découvrir les obstacles que les autorités chinoises opposent à lever ces obstacles, de manière à donner aux manufacturés anglais tout leur développement naturel dans cette puissante contrée!

3. La faculté de se rendre par terre de l'un à l'autre des cinq ports ouverts aux étrangers.

4. Enfin la permission pour un nombre, limité si l'on veut, de sujets britanniques de bonne réputation, de voyager dans l'intérieur de la Chine afin d'explorer les capacités commerciales de chaque localité, et d'y exercer une sorte de droit de visite mercantile qui fournirait au commerce les connaissances les plus précieuses.

Il est difficile de croire que le gouvernement chinois cède à des exigences aussi exorbitantes et aussi injustes; il n'est pas probable non plus que, dans les circonstances présentes, le Foreign-Office en fasse l'ultimatum de la paix ou de la guerre.

On sait que naguère les Etats-Unis d'Amérique ont failli rompre avec la Chine par suite du mauvais accueil fait à leur ministre plénipotentiaire, par ledit Siu. Maintenant c'est le tour de l'Espagne, dont le ministre et envoyé extraordinaire n'a pas encore pu obtenir une simple audience, quoiqu'il soit à Canton depuis plus de six mois. Cependant don Sinibaldol de Mas est, de tous les diplomates étrangers ses collègues, celui qui connaît le mieux la Chine, puisqu'il l'avait longtemps habitée avant d'être nommé ministre; qu'il en a visité tous les ports, qu'il en possède assez bien la langue.

La corvette anglaise le *Scout* a touché sur une roche submergée en remontant la rivière Min dans le Fokien, et acoulé peu d'instants après dans sept brasses d'eau. Tout l'équipage a été sauvé, grâce à la rare présence d'esprit du commandant Johnston, et on espère aussi pouvoir retirer l'artillerie et les armes; mais on craint que la perte d'un navire de guerre ne soit susceptible d'être ressentie. C'est une perte sensible pour la marine anglaise en Chine, où le *Scout* se faisait remarquer par la légèreté de sa marche.

On rapporte également le naufrage du *Canton* allant de Sidney à Macao, dont l'équipage a péri à l'exception de deux officiers et trois matelots recueillis fortuitement par un baleinier français, au large des îles Mariannes.

A la fin de décembre, on comptait dans les eaux du Tigre près de 100 navires de commerce anglais, 30 américains, 8 portugais, 7 hollandais, 4 espagnols, 6 hambourgeois, danois et suédois. Le pavillon français n'y flottait qu'à bord d'un navire, c'était une corvette, le *Bayonnaise*, qui revenait de Manille.

### Nouvelles de France.

PARIS, 7 mars. — L'artillerie de la Patrie doit avoir un caractère semi-officiel.

Plusieurs des puissances de l'Europe se sont émues du coup de main récemment exécuté sur Ferrare, par la garnison autrichienne de la citadelle.

Les généraux de l'empereur ont porté dans le châtimant imposé à cette ville pontificale une rigueur qui a paru dépasser le but et compromettre les intérêts que les puissances veulent sauvegarder.

Nous supposons l'Autriche sincèrement animée, comme la France, par le désir de rendre au saint-siège l'intégrité inaliénable de ses droits et de sa puissance temporelle. Eh bien! nous dirons encore que les généraux autrichiens ont usé d'un procédé contraire au but que leur gouvernement doit vou-

loir atteindre, en ordonnant le rétablissement des armes pontificales dans la ville de Ferrare. C'est là un acte véritable d'intervention. Au moins autant que l'Autriche, la France tient à faire respecter l'autorité du pape; pour nous, Pie IX est le seul souverain légitime de Ferrare et des états romains; mais il n'appartient pas à l'Autriche seule de prendre l'initiative et l'honneur de cette grande réparation. Elle est demandée par toute l'Europe catholique.

Ce sont donc les puissances catholiques qui doivent agir de concert pour combiner les meilleurs moyens de restituer au saint-siège son autorité temporelle. Des négociations existent pour établir cet accord commun; aucune puissance ne peut donc agir isolément, se livrer seule, sans entente avec les autres, à des actes d'intervention. La réserve que le gouvernement français s'est imposée, malgré ses vives sympathies, malgré les réclamations de l'opinion publique, cette réserve, nous avons le droit de la demander à toutes les autres puissances.

— On lit dans le *Moniteur universel*:

Après avoir mis en circulation la fable grossière d'un banquet socialiste qui aurait été donné, on ne sait dans quel lieu ni à quelle heure, par des sous-officiers de l'armée à trois ou quatre invités, la presse démagogique se met en quête de preuves. Pour démontrer l'existence de ce banquet, un journal a prétendu que M. le général Changarnier avait mis, après coup, les convives à la salle de police. Ces peines disciplinaires n'ayant pas été prononcées, on se rabat sur l'attestation des citoyens représentés Joly et Olivier, qui affirment avoir dîné avec des sous-officiers, à moins qu'ils aient assisté à une mystification.

Eh bien, oui, MM. Joly et Olivier ont été mystifiés, et l'on se sert d'eux pour en mystifier d'autres. Ils croient, pour emprunter les expressions de M. Pierre Leroux, le grand prêtre de cette école, avoir communiqué avec de véritables soldats. Ils font parler ces prétendus sous-officiers comme des insurgés de juin, et ils prêtent à l'armée, ce que l'armée a le plus en horreur, le langage de la révolte.

Non, des sous-officiers n'ont pas assisté à ce banquet, et nous ne tenons ce langage. Il est permis aux chefs de la Montagne et à leurs journaux de troubler la discipline stupide; mais on respecte et l'on aime la discipline, quand on a vécu, quand on a servi sous les drapeaux. Faut-il, au reste, une démonstration plus concluante? la voici: Aujourd'hui même des apprentis socialistes, qui avaient pris au mot la lettre de messieurs de la Montagne, ayant tenté d'embaucher quelques soldats pour un banquet socialiste, ont été arrêtés et conduits au poste le plus voisin par ceux-là même qu'ils tentaient de séduire.

Les propagateurs de l'idée, pour parler leur style, en seront pour un procès en police correctionnelle; mais ils y gagneront de connaître l'armée; ils éprouveront son bon sens après avoir connu son courage; ils sauront qu'on ne peut pas la corrompre que la vaincre. Pour notre compte, tant que l'on reproduira la fable du banquet, nous ne nous laisserons pas de la démentir.

Correspondance particulière. — 7 mars. — C'est aujourd'hui qu'a commencé le procès de Bourges. Le gouvernement a été heuré par heure, à ce qu'on m'assure, informé par télégraphe des incidents de ce drame judiciaire qui n'a rien présenté de dramatique ou d'inattendu. On avait, la veille, fait quelques arrestations d'individus qui voulaient exciter les groupes au nom de Barbès et de Raspail. On s'occupait d'ailleurs des moindres particularités relatives aux accusés; on causait des deux tourterelles apprivoisées du prisonnier Quentin, l'ancien receveur général de la Lozère, et du serin éduqué avec un soin tout particulier par M. Albert, qui paraît avoir pour les oiseaux le goût caractéristique que les contemporains de Hébert (l'ancien père Duchêne) lui avaient donné.

Mme Courtais, et l'héroïque persistance avec laquelle elle a voulu faire le trajet de Paris à Bourges, dans le couloir de la voiture cellulaire, fait surtout le sujet des entretiens des salons de la capitale du Berry, tous garnis d'hôtes ou d'amis venus de tous les points de la France. Ceux des agents de la prison qui ont déjà surveillé à Vincennes les prisonniers remis à la garde de M. Lepreux sont surtout interrogés avec une sollicitude particulière sur les habitudes, les mœurs et le caractère de chacun d'eux. On s'enquiert également de leur résolution, quant à leur défense, et de l'attitude qu'ils entendent garder pendant le procès.

Suivant les bruits du manoir de Jacques Coeur, M. Raspail, qui paraît être le plus éminent des socialistes, a conçu un plan de défense qui doit donner à son procès une animation et un intérêt tout à fait inattendus. M. Raspail veut mettre en action les propos tenus de tout temps par la presse et les oppositions contre les pouvoirs en exercice, et, sans nier qu'il voulait renverser la commission exécutive et tout le gouvernement du 4 et du 9 mai, soutenir qu'il ne faisait en cela que poursuivre des hommes traîtres au pays et à l'humanité. A l'appui de ce système, qui ne serait que vulgaire s'il n'était soutenu sur un thème quelque peu vraisemblable, M. Raspail a bâti, dit-on, un roman magnifique dans lequel il établit par des faits arrangés à sa manière, que M. Lamartine était venu à la Russie, et qu'il lui avait, de concert avec M. de Girardin, livré la Pologne à beaux deniers comptants; que MM. Garnier-Pagès et Duclerc étaient à la solde de M. de Rothschild depuis le jour où l'Hôtel-de-Ville avait mis obstacle à une mesure prise par M. Blanc pour faire rendre par certains banquiers de Paris, et appliquer aux besoins des ouvriers, 20 millions sur les 4 ou 600 que les emprunts ont rapportés aux usuriers de la bourse depuis trente ans. M. Raspail, qui s'entend merveilleusement en système, qui a réduit comme médecin toutes les affections à une seule, et créé contre un mal unique un médicament unique, a, dit-on, très-droitement combiné tout son fabuleux échafaudage de défense; et on ajoute que les faibles d'esprit et les gens de parti pris pourront y trouver un aliment éternel de conversations et de gloses.

Quant à M. Blanqui, qui vit exclusivement de légumes et de salades depuis son entrée à Vincennes, il doit ne se rendre à l'audience que forcé, contraint; il ira nu-pieds et s'y laissera traîner.

Barbès persiste à ne point se défendre; Sobrier entend bien ne pas jouer comme lui le rôle de muet, mais son excitation ne lui vient qu'avec la fièvre, et retombe aussitôt que son pouls bat régulièrement.

L'acte d'accusation est publié ce soir par les journaux. Il n'apprend rien de personnel. On attend, assure-t-on, quelques révélations importantes de témoins qui ont appartenu aux sociétés secrètes, et qui seront, croit-on, vivement provoqués par l'imprudence et la colère des accusés contre des renégats.

Nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, de leur faire connaître le jugement sévère, mais juste, que vient de porter sur le fatal ouvrage de M. de Lamartine, les *Girondins*, un des critiques les plus judicieux de France. Nous empruntons ce remarquable morceau au *Journal des Débats* du 6 mars. Il nous a paru d'autant plus utile de le reproduire, que le livre de M. de Lamartine est aussi très répandu en Hollande, où il a même obtenu les honneurs de la traduction. A côté du poison l'antidote.

### HISTOIRE DES GIRONDINS.

PAN M. DE LAMARTINE.

Je suis un peu en retard, je l'avoue, avec le livre dont je parle aujourd'hui. Depuis l'époque où a paru l'*Histoire des Girondins*, quelques événements ont modifié l'existence de ce pays et la vie même de celui qui écrit ces lignes. Le hasard et l'action se sont emparés des choses humaines.

Lisez-vous, orages désirés, criait René dans sa jeunesse. A l'époque où il a paru, le livre de M. de Lamartine n'était pas autre chose que ce cri brûlant s'échappant de nouveau d'un cœur inquiet et d'une bouche passionnée. Les orages désirés sont venus. Je crois donc qu'on peut mieux juger le livre. C'est le mauvais livre par excellence que cette *Histoire des Girondins*.

On a dit souvent: C'est un roman. Oui, c'est un roman dangereux en politique comme *Werther* en amour; c'est un roman capable de pousser tout un peuple aux rêveries funestes et au suicide. Toutes les songeries entremêlées d'emportements auxquelles la France est livrée datent du jour où elle a lu

les *Girondins*. On prétend que Goëthe, à la fin de sa vie, regretta d'avoir écrit *Werther*: quels remords M. de Lamartine s'est préparés!

Son livre encourage, dans les classes restantes de la société, un goût qui chaque jour, pendant de longues années, a fait des progrès effrayants en France, le goût des révolutions, ou, pour mieux dire, des émotions révolutionnaires. Le peuple (c'est du peuple parisien que je parle, de ce peuple éivré, corrompu, blasé, perversi comme un tyran de quatre-vingts ans par la flatterie des démagogues), le peuple reste maintenant assez froid quand on agit devant son esprit les images de la guerre. Fouler sur un coursier sanglant, au milieu des boulets et des balles, l'herbe qui croît sur les bords du Rhin, ce n'est pas ce que rêve cet ouvrier de vingt ans, ce *travailleur*, comme ses courtisans l'appellent. Mais dans l'atmosphère fétide d'un club prononcer d'une voix haletante des phrases ampoulées et incendiaires, puis un jour sortir dans la rue les bras nus, échevelé, le fusil au poing; enfin, après un combat de fenêtres et de barricades, affublé d'un chapeau de général et d'un baudrier de soldat, entrer dans un palais dévasté et y fouler aux pieds les emblèmes d'une majesté dénuite, voilà les tableaux qui séduisent aujourd'hui l'imagination populaire.

L'*Histoire des Girondins* est le livre le plus propre à exciter cette passion pour les scènes tumultueuses des guerres civiles. C'est de toutes les œuvres celle où triomphe avec le plus d'éclat l'esprit de confusion et de désordre. Le désordre! la confusion! voilà les mots qui depuis tantôt un siècle résonnent ce qui se dit, ce qui se fait, ce qui se pense dans notre malheureux pays. Le livre de M. de Lamartine, et c'est pour cela qu'il a été si populaire, est la plus complète expression de tous les malaises, de toutes les contradictions, de toutes les erreurs de la conscience publique, pauvre conscience où la fausse sagesse a fait taire la vérité, mais ne peut point cependant réduire au silence une voix qui proteste contre ses arrêts, et témoigne incessamment de sa vanité: la voix de l'inquiétude.

Bien n'est arrêté dans l'*Histoire des Girondins*: c'est un ouvrage écrit au hasard et sous inspiration changeante. Je pense que M. de Lamartine s'était pris autrefois de passion pour ceux dont le nom est devenu le titre de son livre. A un de ces banquets auxquels présidait Mme Roland, les Girondins, par une imitation des mœurs antiques, firent circuler une coupe où le vin disparaissait sous des feuilles de roses. A la place du vin, mettez du sang, et vous aurez une image sensible du rôle qu'ont joué dans l'histoire les députés de la Gironde. Ces hommes, qui donnèrent le coup mortel à Louis XVI et vécurent en fraternité avec la guillotine jusqu'aux jours où elle les menaçait, jetaient devant eux sur les voies sanglantes où ils s'avançaient toutes les fleurs de leur intelligence. Aussi tous ceux que charme la forme, tous ceux que captivent les séductions du langage ont-ils eu pour les Girondins de l'indulgence. Charles Nodier, en dépit de son cœur vendéen, consacra au souvenir de ces grands bourgeois tombés en victimes élégantes quelques pages pleines d'admiration et de tendresse. Puis, il faut bien le reconnaître, malgré la tache ineffaçable qu'a laissée au front pâle de Vergniaud le grand crime du 21 janvier, Vergniaud n'était point Robespierre. Ce n'est point la Gironde qui a prononcé le suprême et terrible mot de la révolution française.

Les Girondins se sont arrêtés, comme on dit. Ils ont fait halte sur la route où ils avaient jeté le cadavre de Louis XVI. Ils ont dit non à cet esprit implacable qui crie: Marche! aux révolutionnaires. De là vient, je crois, que M. de Lamartine s'était imaginé autrefois de les prendre pour héros, et puis s'est séparé d'eux en écrivant leur histoire.

C'est qu'il est une doctrine qui a fait en peu de temps des progrès immenses: je parle de la réhabilitation des crimes et des criminels de 93. On commença d'abord par parler avec une insensibilité calculée, avec une systématique indifférence, de tout ce qui semblait devoir évoquer éternellement la colère et la pitié. Un historien célèbre eut recours à la fatalité; il lui attribua les faits dont aucune conscience n'osait se charger encore. Puis la hardiesse s'accrut, et tandis qu'on dépouillait les victimes de leur auréole sacrée, tandis qu'on leur refusait la divine aumône des larmes, on entourait d'une couronne leur front des bourreaux. On donnait à Danton cette grandeur sinistre que lui avaient fait si ardemment souhaiter les atroces misères de son orgueil. Bientôt on ne se contenta plus d'accorder aux hommes de l'échafaud cette sorte de gloire réprouvée qui est une des plus pernicieuses inventions de l'esprit moderne; on fit taire l'horreur à leur souvenir, pour ne plus laisser parler que l'admiration; on prit au sérieux toutes ces vertus d'apparat sous lesquelles se déguisaient les mystères hideux de leur nature, comme la poudre et la fange de leurs pensées sous les oripeaux de leur langage; on vanta leur désintéressement, leur patriotisme, et jusqu'à cette grotesque douceur, née de la fausse sensibilité des philosophes, qui fut la part de la naïveté dans le drame révolutionnaire.

Ce système historique dont je viens de signaler les progrès, M. de Lamartine l'a adopté avec emportement, et l'a poussé du premier coup à ses conséquences les plus extrêmes. Son héros, il faut bien le dire, car tout le public l'a compris, c'est Maximilien Robespierre. Certes, le livre de M. de Lamartine manque de netteté dans ses détails et dans ses desseins; mais cependant c'est un malheur cette fois pour le chantre des *Harmonies*, on aperçoit la divinité monstrueuse qui se cache sous les nuages de son style. Il y a une pensée qui domine l'*Histoire des Girondins*, c'est la constante apologie de tous les excès révolutionnaires.

Il arrive souvent que l'analyse, lorsqu'on peut en la resserrant, lui donner toute sa force en quelques phrases, dégage une idée distincte de l'œuvre la plus confuse. Notre analyse peut être brève aujourd'hui, car la prodigieuse célébrité qu'à eue l'*Histoire des Girondins*, le temps qui s'est écoulé, les événements qui se sont accomplis depuis l'époque où cet ouvrage a paru, nous permettent un résumé rapide, nous imposent un jugement concis.

M. de Lamartine commence son récit à la mort de Mirabeau, c'est-à-dire à l'époque où l'aube radieuse de la révolution disparaît pour faire place à un jour sinistre. Mirabeau emporta dans sa tombe la république patricienne. A l'heure où s'éteignit ce souffle puissant, où cette grande âme fut enlevée aux travaux de la pensée humaine, le mouvement révolutionnaire perdit tout ce qu'il avait de généreux et d'entraînant. Cette liberté, dont le descendant des Riquetti, devait le secret aux altières traditions de sa famille, n'eut plus personne pour la faire respecter ni même pour la comprendre. Elle disparut, et fit place à cette tyrannique chimère de l'égalité absolue dont tant de suppliciés ont marqué le règne. Ce qu'on pouvait entrevoir alors de la révolution française, dit M. de Lamartine, annonçait ce qu'il y a de plus grand au monde: l'avènement d'une idée nouvelle dans le genre humain, l'idée démocratique, et plus tard le gouvernement démocratique.

Une des plus étranges et des plus funestes aberrations de notre époque, c'est d'accorder la nouveauté, ce mérite divin, cette jeunesse toute-puissante des choses, à ce que le monde renferme de plus antique, à ce que le soleil éclaire de plus décadent et de plus dégradé. Je le demande tout simplement à la bonne foi et au bon sens: quand Corneille, le vieux Corneille, servait que le pire des états est l'état populaire, l'univers était-il dans l'ignorance de l'idée démocratique?

Depuis qu'il y a des peuples sur cette terre, il est une idée qu'à certains moments les instincts rebelles et violents de notre nature réveillent toujours au cœur des hommes: c'est la haine de l'autorité; il faut qu'à certaines époques les troupeaux humains dévorent leurs pasteurs. C'est une de ces lois mystérieuses et meurtrières qui persévèrent sur notre espèce tant que nos veines auront du sang et que nos yeux auront des larmes.

M. de Lamartine appelle donc cette loi immortelle une nouvelle idée, et il fait un livre sur cette idée qu'il incarne dans un homme. Robespierre, dit M. de Lamartine au début de son histoire, couvait dans sa pensée la rénovation du monde religieux et du monde social: il était le dernier mot de la révolution. Je prends acte de ces paroles que M. de Maistre n'a pu trouver dans l'exaltation de haine contre tous les dogmes et tous les actes révolutionnaires.

Tandis que Robespierre, suivant M. de Lamartine, à qui je laisse la responsabilité de cette pensée, représentait la révolution, était son dernier

mot, il se trouvait, par un dessein saisissant de la Providence, que l'image, que le dernier mot de la royauté était une de ces créatures, divines par la bonté et par la grâce, qui semblent le sourire du ciel sur les traits de l'humanité. Ce fut évidemment Marie-Antoinette qui représenta la royauté française. Cette femme héroïque eût au 10 août des élan comme Charles I<sup>er</sup> à la bataille de Naseby; et ce ne fut point seulement, comme l'ont souvent répété ceux qui n'ont rien compris à cette intrépide et délicate nature, ce ne fut point seulement aux jours du malheur et du péril que se montrèrent ses grandes et touchantes qualités. A cette époque si calomniée de sa vie où elle n'avait subi l'outrage ni des hommes ni du destin, où tout était enchantement autour d'elle, son âme était certainement l'asile des plus honnêtes, des plus dignes, des plus sérieuses pensées. Celle que récemment encore d'odieuses mensonges empruntés à d'infâmes pamphlets ont poursuivie jusque dans la gloire du martyre, donna un rayon de pure et consolante lumière aux dernières heures d'un siècle d'éclairs fanestres et de désolante obscurité. Cette tradition, que la société française avait perdue, de la gaîté décente, de l'humeur chevaleresque, et qu'on me pardonne cette expression, de l'élégance chrétienne, Marie-Antoinette la vendit à sa cour: elle était le sceau de la mode à la philosophie; elle renvoya Jean-Jacques dans sa solitude, et bannit de Versailles le rire de la Calandrie. On respira autour d'elle ce parfum discret que nous a conservé le chef-d'œuvre de Mme de La Fayette, *Princesse de Clèves*. Grâce à elle, la royauté, qui allait mourir, retrouva l'attrayant éclat de ses beaux jours.

« Il bien ! M. de Lamartine a été forcé, pour empêcher de crouler le sophisme sur lequel est construit son livre, de prendre le parti des bourreaux contre cette immortelle victime. Il s'est fait le chevalier de Robespierre. C'est Renaud qui se jette aux pieds du monstre et plonge sa lance dans le sein d'Angélique. » Ainsi mourut, dit l'auteur des *Girondins*, après nous avoir raconté comment la fille de Marie-Thérèse entra au ciel par l'échafaud; ainsi mourut cette reine, légère dans la prospérité... elle ne sut que charmer, égayer et mourir. — Le peu de solidité de son esprit l'excuse. »

Je plains l'auteur des *Méditations* d'avoir écrit de semblables lignes. Je plains surtout ceux qui souffrent comme de trahisons d'une maîtresse, de toute ce qui dessèche les couronnes, jette au vent les parfums, et à la nuit les rayons des poètes qu'ils ont aimés. Du reste, ces esprits d'élite pourront se consoler en appliquant au chantre du *Lac* ces paroles qui, par un étrange hasard, le caractérisent avec tant de justesse :

« Il ne sut que charmer, égayer... (on ne peut pas dire encore et mourir). Le peu de solidité de son esprit l'excuse... »

On comprend que M. de Lamartine, dans ce long roman historique où malheureusement la réalité a trop de part, n'ait pas grand-peine à sacrifier les Girondins, après avoir fait le sacrifice de Marie-Antoinette. Quant à moi, j'avoue, je prends leur trépas avec philosophie. Je ne trouve même point dans leur mort une gloire qui rachète les meurtrières lâchetés de leur vie. Je pense toutefois que ce n'était pas à M. de Lamartine de l'abandonner. Il a fonctionné avec ces hommes bien plus d'affinités qu'avec le terrible héros qu'il s'est choisis dans un sombre caprice. M. de Lamartine est bien plus près de Vergniaud que de Robespierre. Les Girondins furent entraînés et perdus par tout ce qui entraîne et perd leur historien; ils se noyèrent dans le fleuve de sang où toute la révolution française s'est engouffrée, en y poursuivant des fleurs, comme Ophélie. Epris d'attitudes et d'harmonies, artistes passionnés en langage, ils cherchaient dans les scènes révolutionnaires matière aux pauses et aux discours. Mais Dieu ne veut pas que de semblables natures puissent jouir impunément, comme d'émotions de théâtre, de ce qui fait la douleur, l'agonie et quelquefois le trépas des peuples. Il faut qu'elles pâtissent ou dans leur intérêt terrestre ou dans leur intérêt immortel. Habituellement elles souffrent dans tous deux. C'est dans leur honneur d'abord, c'est ensuite dans leur fortune et dans leur vie que sont frappés ces poursuivants de poésie, qui demandent aux flots humains des tempêtes pour jouer le rôle de dompteurs de vagues. Ces lames furieuses qu'ils bravent leur jettent d'abord l'écuime et le limon au visage, puis finissent par les emporter.

Je ne sais pas ce que M. de Lamartine pense aujourd'hui des Girondins; mais à l'époque où il a écrit leur histoire, il en pensait autrement, comme Marie-Antoinette. Les Girondins ne représentaient qu'une révolution tronquée, une république imparfaite. Le génie de la démocratie ne leur avait point révélé ses secrets: leur chute et leur mort étaient donc fatales. Le sphinx, dont ils n'avaient pas deviné les énigmes, devait les tuer. M. de Lamartine prend leur trépas avec calme, je l'ai dit, je l'imite en ce point. Oh je me refuse à le suivre; c'est dans son enthousiasme pour Robespierre.

Il faut en vérité tous les désordres de pensée, le véritable cataclysme moral dont nous avons eu la douleur, je dirai presque la honte d'être les témoins, pour qu'un écrivain de quelque renom ait pu un jour, sans tomber sous la réprobation publique, chercher à faire une mémoire sacrée de ce souvenir fier et sanglant. Robespierre, dit M. de Lamartine, était un disciple de Jean-Jacques. Je le veux bien. Il avait bu à cette coupe de l'amertume et de l'envie où tremperont toujours les lèvres de Rousseau. Puis, et c'est là un des traits les plus saillants de son caractère, il avait dans ses plus grands emportements je ne sais quoi d'affecté et de faux qui rendait glaciale jusqu'à sa colère. Aucun souffle ardent ne pouvait sortir de cette âme. C'est la peine des sophistes en ce monde de ne pouvoir jamais donner à leur parole cette chaleur qui, comme la lumière, est réservée à la vérité. Un trait de ressemblance que Robespierre eût aussi avec l'auteur de l'*Emile*, c'est une sensiblerie pédante à l'endroit des choses divines. On connaît les fêtes à l'Être-Suprême, sacrilèges cérémonies qui, dans un horrible poème, intercalaient une niaise idylle. L'homme qui avait usé la guillotine, qui avait rempli des papiers de têtes, qui avait fait verser de ces larmes, causé de ces douleurs dont l'amertume, dont l'éclat sont les plus terribles des mystères, imagina, un jour de printemps, d'offrir à Dieu, ou, pour parler son langage, à l'Être-Suprême, une gerbe éblouissante de fleurs. M. de Lamartine raconte cette burlesque et odieuse scène avec une tendre exaltation. Il prend et respire le bouquet du monstre, au lieu de le jeter dans la boue et de l'y fouler aux pieds.

Robespierre, dit sans cesse M. de Lamartine, était l'âme de la république. Je veux croire que l'auteur des *Girondins* se trompe, ou bien l'âme de la république était quelque chose de plus exécrable et de plus stupide qu'un échafaud. Une des funestes erreurs de ce temps-ci, c'est de vouloir qu'en politique il n'y ait pas de halte, pas de repos, je dirai plus, pas d'espérance de repos. Les Girondins se sont arrêtés: c'étaient des misérables. Robespierre, lui, ne s'est pas arrêté, c'était un grand homme. Il viendra un temps où les peuples se lassent de cette destinée de juif errant que leur font les sophistes. Ce temps même est peut-être venu. Les nations demanderont à tous ces prétendus prophètes qui les entraînent dans le désert et n'ont point de manne pour les nourrir, de leur faire à tout le moins la terre promise. Je crois qu'aujourd'hui M. de Lamartine a raison des Girondins.

L'auteur de ce livre, en dépit de son air et nettement avoué. Il faut, en révolution, avancer toujours. Les Girondins ont pour but de prouver. Mais cette maxime, sur laquelle ils ont tant travaillé, est perdue sous une telle profusion de paroles qu'elle est devenue, de pensées qui luttent entre elles, de faits qui se heurtent, que le chaos n'est pas moins ce qui triomphe dans cette création de poète. M. de Lamartine, homme des élégantes élégies, a été obligé, souvent, après tout, d'accorder quelques élan de pitié aux angustes et touchantes figures qui, en dépit de lui, ont des sons de sa lyre rien qu'en la flûtant. Aussi parfois écrit-il tout à coup, comme Elisabeth, sur Louis XVI, sur Marie-Antoinette elle-même des pages qui valent le temps où il adressait au duc de Bordeaux cette ode toute frémissante de couleurs et de radieuses d'espérances royalistes. Après avoir pleuré sur la beauté et la jeunesse de sa qualité de troubadour, après avoir donné, en sa qualité de poète, une veuve accablée aux chevaliers du poignard, comme écrivain, comme historien, comme artiste, il lui prend envie de se jeter parmi ces Girondins qui, ressuscitant les banquettes antiques, mêlaient sur leurs lèvres, du parfum du vin, l'innocence des poétiques discours. Il résulte de tous ces mouvements opposés, de toutes ces pensées contraires, la plus inextricable confusion. L'arc-en-ciel,

le paon de Junon, n'ont pas des nuances plus bigarrées que l'histoire des Girondins. Quelques yeux ont été charmés par cette boutique de lapidaire. Quant à moi, je laisse aujourd'hui tout jugement littéraire de côté. D'ailleurs, même en ne parlant que comme écrivain, je m'indignerais encore, malgré l'éclat qui en résulte, cet amas désordonné de couleurs. J'ai pris le désordre en haine dans tous les domaines.

Je désordre nous a fait tant de mal ! Je ne parle point des gens qu'il a tués. La terre sera encore longtemps assez vaste pour recevoir des cadavres, et il y aura toujours place dans le ciel pour des âmes; mais je pense à toutes les sottises, à toutes les folies que les révolutions nous ont fait dire. Parmi les mots absurdes et impies qu'ont portés à la lumière et à la puissance les faux sages du siècle dernier, il en est un que M. de Lamartine a répété souvent au commencement et à la fin de son livre: c'est le mot de vertu. Si la vertu, comme l'a dit Montesquieu, est le fondement des républiques, les républiques n'ont point la une base bien solide, à en croire du moins ce républicain qui s'arracha les entrailles après avoir lu le *Phédon*. Robespierre, dit sans cesse M. de Lamartine, animait la vertu et la poursuivait. Voilà ce qui me ramènerait à l'honneur, si jamais j'avais été tenté de m'en éloigner.

La vertu et l'honneur sont deux termes qu'en oppose souvent, et qui représentent, dit-on, deux principes de gouvernement. Suivant l'auteur des *Girondins*, l'honneur est une qualité de parade. M. de Robespierre, qui aimait à se parer pourtant, dédaignait cette barrière-là. Du reste, quand je déclare la vertu une parole funeste dont Caton, avant de mourir, eut raison de proclamer le néant, je n'ai pas besoin de dire, je l'espère, de quelle vertu j'entends parler; avec ce sentiment pénétrant, avec cette divine intelligence de l'idéal qu'a donné aux hommes la loi nouvelle dont les sociétés modernes sont nées, une vertu s'est révélée au monde qu'aucune parole de mourant n'a encore insultée: c'est la vertu qui fait mépriser au riche sa richesse et adorer au pauvre sa pauvreté; mais cette vertu-là ne peut point régner sur la terre: elle ne peut que remplir quelques âmes et le ciel. Aussi, tandis qu'elle donnait ce don sacré à l'hôte de la cité divine, la loi chrétienne donnait un autre présent, presque aussi précieux à l'hôte de la cité humaine: elle lui donnait l'honneur. Quant à moi, je souhaite l'honneur pour règle à tous les gouvernements de ce monde, monarchies ou républiques, et le jour où on le bannira de la terre, je désire que les amis de Robespierre veuillent bien, avec sa vertu, nous rendre aussi son échafaud.

PAUL DE MOLÈNES.

**THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.**

Samei 10 mars 1849. — (Représentation N° 112.)

**ROBERT-LE-DIABLE,**

grand-opéra en cinq actes, paroles de MM. Scribe et G. Delavigne, musique de Giacomo Meyerbeer.

On commencera à 6 heures et demie précises.

**THÉÂTRE TIVOLI.**

Dimanche 11 Mars 1849, MI-CARÈME et clôture des bals de la saison.

**GRAND BAL**

MASQUÉ ET PARÉ.

**ANNONCES.**

**G. LESTRADE FILS AINÉ ET FRÈRE,**

Langs Pooten, N° 159.

vient de recevoir un grand assortiment d'Ombrelles et Parapluies, au dernier goût et à un prix très-modéré. (305)

**BAZAR ANGLAIS A LA HAYE,**

SOUS LA DIRECTION DE

**G. OPPENHEIM, J<sup>r</sup>.**

Korte Houtstraat, N° 104.

Vient de recevoir un très bel assortiment d'Objets nouveaux et à des prix très-avantageux. Ledit BAZAR ose se recommander tant pour le bon goût des Marchandises que pour la modicité de leur prix. Chaque article portant en chiffre le prix fixe de sa vente. (303)

**FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.**

**Amsterdam, JEUDI 8 MARS.** — Les fonds hollandais après avoir été offerts à leur cours d'hier, se sont améliorés par suite de quelques achats qui se sont effectués en intégrales.

En fons étrangers les rentes françaises étaient particulièrement recherchées et ont donné lieu à des opérations fort animées. Les péruviens étaient également plus recherchés.

**Paris, MERCREDI 7 MARS.** — Il se présentait aujourd'hui à la bourse un grand problème à résoudre, celui de favoriser si, après le détachement du coupon, la rente conserverait la même fermeté que précédemment, ou si, au contraire, une réaction en baisse assez naturelle après les fortes hausses de ces deux jours, ne se ferait pas ressentir. La question a été décidée en faveur de la hausse, et les fonds publics se sont de nouveau très sensiblement améliorés.

Avant la bourse et à l'ouverture du parquet, il y avait cependant quelques dispositions à la baisse, de la nouvelle, donnée par les journaux italiens, de l'entrée des Autrichiens en Toscane; mais ces dispositions se sont aussitôt dissipées devant l'abondance extraordinaire de demandes qui se sont présentées tant au comptant que fin du mois. Le mouvement de hausse s'est alors franchement dessiné, et s'est continué pendant toute la bourse; vers la clôture il est devenu plus rapide encore sur le bruit, déjà tant de fois répété, mais qui paraît avoir plus de consistance, de l'accord des grandes puissances sur la question italienne.

Les spéculateurs à la baisse sont devenus si timides qu'il n'y aurait rien d'étonnant que la rente ne montât encore considérablement. La plupart des autres valeurs se sont aussi améliorées, cette amélioration est même pour quelques-unes, assez considérable.

**ANVERS, VENDREDI 8 MARS.** — 2 heures. — Il y a eu peu de variation dans les fonds publics: Les belges 5% ont été traités à 90%, et restent 90 1/8 P.; d. 4 1/4 ont été traités à 82 et 82 1/8%; d. 2 1/2 45 1/2% et P. — Fonds espagnols 5% ont été traités à 11 5/8 1/2, et restent 11 1/2% A.; d. 3% dette intérieure 23 15/16% et P.

Les obligations romaines ont été traitées à 66 1/2%, et restent 66 3/4% P. 2 3/4 h. — Fonds espagnols 5% 119/16% cours.

**Madrid, JEUDI 1<sup>er</sup> MARS.** — 3% 23 1/4 P. (après la bourse 23 1/8, 1/16 P.) — 5% 11 P. (après la bourse 10 13/16 A.) — Dette sans intérêt 4 A. (après la bourse 4 1/8 P.) — Coupons 7 1/4 P. — Billets du trésor, 62 à 64 P. — Banque de St-Ferdinand 55 A. 56 P. — Changes; Paris, 5.34; Londres, 49.90.

**BOURSE D'AMSTERDAM DU 8 MARS.**

Dette act. .... 2 1/2	48 1/2	Dito ..... 3	3 1/2	Certific. dit. .... 6	
Dito dito ..... 3	57 1/2	D'int. à 6 m. 3	22 1/2	Pol. Cert. .... 4	
Dito dit. .... 4	77 1/2	Coup. Ardoin.	82, 9 1/2	Lots Pol. f. 300	
Empdes I-O-A	75 1/2	Passive.....	3 1/2	Dito dit. f. 500	
S. d'Am. .... 3 1/2		Deferred.....		Amér. Phil. B. 6	
Soc. de C. .... 4 1/2		Dette diff. à P.	3 1/2	Dito Act. de B.	
Lac de Harl. 5	97	Portug. à L. 5	26 1/2	Autr. Mét. .... 5	70 1/2
C. de fdu R 4	80 1/2	Dito dit. .... 4	27 1/2	Dito ..... 2 1/2	37 1/2
C. de fer Holl.	62	D'int. à 1 Conto		Dito ..... 4	
Dito ..... 4 1/2	90 1/2	O. russe Hope 5	101 1/2	Brés. .... 5	82 1/2
France ..... 3	50	Dito dit. .... 5		N. Mexic. .... 5	80 1/2
Id. .... 5	78 1/2, 79 1/2	Certif. dit. .... 5	90 1/2	Peru ..... 5	25 1/2
Belgique .... 2 1/2	42 1/2, 43 1/2	Dito dit. .... 4	81 1/2	Grenade ..... 1 1/2	17 1/2
Esp. Ard. 85 1/5	11 1/2, 1 1/2	Bert. Stieglitz 4	81 1/2	Venez ..... 2 1/2	27 1/2
Dito de 510 L. 5	11 1/2, 1 1/2	Cell. à Hamb. 5			
Dito Piéc. c. 5	10 1/2, 1 1/2	Insc. au gr. L. 6	60 1/2		

**BOURSE DE ROTTERDAM DU 8 MARS.**

PAYS-BAS. — Dette activ. 2 1/2	% 48 1/2	Esp. — Ard. int. L. 510	5 %
Dito dit. 3	"	Russie. — Emprunt 5	"
Dito dit. 4	" 77 1/2	Stieglitz. 4	"
Esp. — Ard. de L. 170.	5 " 11	AUTRICHE. — Cert. Mét. 2 1/2	" 37 1/2

**BOURSE DE PARIS DU 7 MARS.**

3 p.c. au compt.	53 80	Belg. 3 p. 1838		CHEM. DE FER.	
" fin cour.	54	" 2 1845		Par. St Germ.	440
Emprunt 1847	82 50	Société génér.		Par. Vers. r. dr.	250
" fin cour.	88 40	Espar. dit. act.		" " " g.	187 50
5 p.c. au compt.	83 90	" dit. 5 p. 30		" " " g.	837 50
" fin cour.	84	" nouv. 3 p. 30		" " " g.	535
B. de France	2330	" dette int.		Paris Nord.....	
Cais. G. 1000		Naples 5 p. c.		" Strasb.....	370
Holl. 2 1/2 p. c.		Rome E. 1844	68 1/2	" Lyon.....	
Belg. 5 p. 1840		" 5 p. 1842		Zinc. Vile Mt.	
" 5 p. 1842				" Gr. Montag.	

**BOURSE DE LONDRES DU 6 MARS.**

Cons. Compt.	92 1/2	Péruviens .....	50, 52	Dito différée..	
D'en liquidat.		3 p. c. port.....		Dito passive..	3 1/2, 4
Belges.....		4 p. c. d° 1834.	25, 26	Mexique.....	26 1/2, 26 1/2
Hollande 4 p. c.	79, 79 1/2	Brsélien.....	82, 84	Russie.....	
Dito 2 1/2 p. c.	49, 49 1/2	Dette act. esp 5	17 1/2, 17 1/2	Colombie.....	
		Dito 3 p. c.....	29 1/2, 29 1/2	Danois.....	

**BOURSE D'ANVERS DU 8 MARS.**

BELG. C. de la		Autr. Métal. 5 74		P. Dette diff. 1831	
bq. B. .... 2 1/2		Dito 2 1/2 .....		Dito pass. 1834	
Cert. de la soc.		L. f° 250 f. 1839	508	P Russie emp. à	
g. R. .... 2 1/2	45 1/2	Dite de f° 500.	280	P Ams. H. C° 5	
Emprunt ... 3		Pol. L. de f° 300		Dito d° nouv. 5	
Dito ..... 4		Dito de f° 500		Prusse. Dito 1.	
Dito ..... 4 1/2	82, 82 1/2	Bade. Lots de		à Berl. 1832	
Dito de 1840. 5	90 1/2	f° 50 1840..		Nap. C. t. Falc 5	
Dito 1842. . . 5		Dito 1845. . .		Etat Romain. 5	66 1/2
Holl. D'act. 2 1/2		Esp. f. p. 1834. 5	11 1/2		

**BOURSE DE VIENNE DU 5 MARS.**

Métalliques, 5 83 1/2		Emprunt 1834	141, 142	Act. de la B.	1108, 110
" 4 66, 66 1/2		" 1839.	88 1/2, 89	Lots de 500 fl.	
" 3		Ch. def. Milan	62 1/2, 63	Dito de 250 "	
" 2 1/2 43 1/2, 44		" du Nord	98 1/2		

**BOURSE DE BERLIN DU 7 MARS.**

Russ. (Roths.)	106 1/2, 107 1/2	Banq. de Prus	67, 68	Hollande 2 1/2	
Dito Stiegl. 4	86 1/2				

**BOURSE DE FRANCFORT DU 7 MARS.**

Métalliques 5 72 1/2		Métalliq. 2 1/2	38 1/2	Emp 1839 f. 250	78 1/2
" 4 58 1/2		Banque,	117, 78	Hollande 2/12	48 1/2, 49 1/2
" 3 43 1/2		Emp 1834 f. 500	12, 3 1/2	Espagn. d. int.	

**CHANGES D'AMSTERDAM DU 8 MARS.**

Paris 2/m.	56 1/2	A Naples 2/m.	179	A Londres court,	11, 97 1/2 A
court	57 1/2	A Vienne 6/S.	31 1/2	P 2/m.	11, 92 1/2 A
Madrid 3/m.	243	A Francfort 6 S.	99	P Hamb. court.	35 1/2 A
Lisbonne 3/m.	41 1/2	A S-Péth. 2/m.	182	A 2/m.	34 1/2 A
Gènes 2/m.	44 1/2	P			

**CHANGES D'ANVERS DU 8 MARS.**

Amsterdam c <sup>t</sup>	jav. P. p. A	2/m.	Francfort, c <sup>t</sup>	210 1/2	
2/m.		Londres court.	25, 42 1/2 A	2/m.	
Rotterdam c <sup>t</sup> .		Hambourg c <sup>t</sup>	(45 P)	Escompte.....	4% A
2/m.					
Paris court.....	1/2 % av. A.	2/m.	185 1/2	P.	

**CHANGES DE VIENNE DU 5 MARS.**

Amsterdam	156 1/2	A Francfort.	112 1/2	A Londres.	11, 19 A
Augsbourg	112 1/2	A Hambourg.	166	A Paris.	133 1/2 A

**CHANGES DE BRUXELLES DU 7 MARS.**

Amst. court.	142 1/2, 143	Hamb. 2/m.	150 1/2	Vienne 2/m.	90 1/2
2/m.	142 1/2	Londres 3/m.	6, 25 1/2	Francf. 2/m.	56, 20, 3 1/2
Hamb. court.	130 1/2	Paris 2/m.	81 1/2	St-Péth. 3/s.	104 1/2

**CHANGES DE FRANCFORT DU 7 MARS.**

Amsterd. c <sup>t</sup>	100 1/2	A Hamb. court.	38 1/2	P Paris court.	95 1/2 A
2/m.	100 1/2	A 2/m.	87 1/2	A 3/m.	
Berlin court.	105 1/2	A 2/m.	c <sup>t</sup> 120 1/2	P Vienne court.	106 1/2 A
2/m.		Londres	120 1/2	P 2/m.	

**PAR TELEGRAPHE.**

**Bourse d'Amsterdam, Vendredi 9 Mars.**

**COURS DE CLÔTURE À 5 HEURES.**

PAYS-BAS. — Dette active. ....	2 1/2 %	48 15/16
Dito dit. ....	3	58 3/16
Dito dit. ....	4	77 9/16
ESPAGNE. — Ardoin de L. 510	5	11 5/8
Dito dit. à 6 m	3	23 3/4
RUSSE. — Emprunt Hope 1798 et 1816	5	101 1/2
AUTRICHE. — Obligat. Métalliques	2 1/2	38
FRANCE. — Obligat. Métalliques	3	50 3/8
PÉROU.	6	

A LA HAYE, chez C. VAN DER MEER, Spui, N° 75. Dépôt général chez MM. SCHOONEVELD et FILS, Beurssteeg, à Amsterdam.